Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Bureau de la Greffière-trésorière
et Directrice générale

PLANIFICATION STRATÉGIQUE – PARC NAKKERTOK VAL-DES-MONTS

OBJET	Planification stratégique – Parc Nakkertok Val-des-Monts
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	19 OCTOBRE 2022
DATE DE RÉVISION	2026
RÉSOLUTION NUMÉRO	22-10-381 – Adoptée le 18 octobre 2022 – Séance ordinaire
SERVICE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE	Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

TABLE DES MATIÈRES

Mot du Maire **3**
Mot de la conseillère **4**

Article 1 – Préambule **5**
Article 2 – Définitions **5**
Article 3 – Portrait du parc Nakkertok Val-des-Monts **7**

3.1 Les accès 7
3.2 Les infrastructures 7
3.3 Les potentiels et contraintes d'aménagement 7

Article 4 – Mission **8**
Article 5 – Vision **8**
Article 6 – Valeurs **8**

6.1 Accessibilité 8
6.2 Respect 8
6.3 Qualité 8
6.4 Créativité 8

Article 7 – Organisation de la démarche **8**
Article 8 – Résultats de la consultation publique **9**
Article 9 – Planification stratégique **10**
Article 10 – Actions entreprises à ce jour **12**
Article 11 – Entrée en vigueur **13**
Article 12 – Remerciements **13**

Annexe A – Carte des sentiers estivaux **14**
Annexe B – Carte des sentiers hivernaux **15**

MOT DU MAIRE

C'est avec plaisir que nous vous présentons le Plan stratégique de développement pour le Parc Nakkertok Val-des-Monts. La Municipalité de Val-des-Monts a fait l'acquisition, en 2018, de ce site englobant 300 acres de terrain de jeu d'un très grand potentiel, sur lequel la Municipalité souhaite développer des infrastructures de loisir de qualité ainsi que des activités de plein air au profit des Montvalois désireux de s'y aventurer et de profiter de cette nature extraordinaire.

Le développement d'infrastructures de plein air s'inscrit dans la planification stratégique adoptée en 2019 par le précédent Conseil municipal et il s'agit toujours d'une orientation majeure pour votre nouveau Conseil.

Avec les deux dernières années exceptionnelles que nous avons vécues, majoritairement à la maison en raison de la pandémie de la COVID-19, le plein air est devenu plus présent dans le quotidien des Québécois.

La Municipalité a procédé à une large consultation publique en 2019 portant sur le développement du parc Nakkertok, et ce, dans le but de préparer la planification stratégique de ce site à l'image des Montvalois. Le présent Plan stratégique s'étalera jusqu'en 2026 et se réalisera par étape. Vous y trouverez les principales orientations de développement ainsi que les actions qui s'y rattachent.

La Municipalité souhaite encourager les saines habitudes de vie et permettre à toutes les tranches d'âge de profiter des installations qui seront implantées au parc Nakkertok. Nous sommes convaincus que ce projet de développement ambitieux répondra à cet objectif et sera profitable pour tous.

En terminant, je souhaite remercier le service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire de la Municipalité pour la qualité du travail effectué ainsi que les membres du comité de gestion Nakkertok pour leur précieuse implication.

Jules Dagenais
Maire

MOT DE LA CONSEILLÈRE

Comme mentionné par monsieur le Maire, je suis très heureuse de participer à la concrétisation du plan stratégique de développement pour le Parc Nakkertok Val-des-Monts et nous sommes fiers de vous présenter la vision consolidée du futur aménagement de notre parc Nakkertok.

Depuis 2018, les membres du précédent conseil municipal et du comité de gestion Nakkertok ont effectué un travail d'envergure afin de mettre en place une planification stratégique du développement du parc Nakkertok Val-des-Monts pour qu'il atteigne son plein potentiel.

Je désire souligner l'excellent travail des membres toujours actifs du Comité ainsi que de mes prédécesseurs du Conseil municipal. Le flambeau nous étant transféré, je considère que ce projet représente un magnifique lègue d'un travail unifié pour le bien-être des Montvalois et pour le développement socio-économique, culturel et communautaire. Le développement du Parc Nakkertok Val-des-Monts est un joyau de la nature et un projet fantastique à poursuivre pour l'atteinte des orientations majeures de la planification stratégique 2019-2023 de la Municipalité de Val-des-Monts.

La pandémie nous a enseigné à quel point les infrastructures et activités de plein air sont une nécessité et revêt d'une importance capitale pour la santé physique et mentale de tous. Le développement du parc Nakkertok Val-des-Monts faisait déjà partie des priorités pour la Municipalité.

Je souhaite remercier tous les citoyens qui ont participé au processus de consultation permettant ainsi de cibler les besoins de la population en matière de divertissement plein air. Je remercie également les citoyens et les partenaires formant le Comité sur le dossier du parc Nakkertok et le service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire pour leur travail acharné qui a permis de produire une stratégie de développement complète et de qualité.

Manon Tessier
Conseillère du district numéro 1

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

La Municipalité de Val-des-Monts désire se doter d'une planification stratégique du parc Nakkertok Val-des-Monts afin de la guider dans le développement de ce parc municipal. Au printemps 2018, la Municipalité a acquis la première de deux parcelles de terrain des familles Holloway et Weber qui forment le site actuel du parc Nakkertok Val-des-Monts. Ces acquisitions permettent d'assurer une pérennité au développement récréatif de ces terrains, entre autres, quant au réseau de sentiers de ski de fond déjà présent. S'en suivit en août 2018, la création d'un Comité de gestion du site par la Municipalité, puis les divers travaux menant à ce document.

La planification stratégique du parc Nakkertok Val-des-Monts se veut un outil du Conseil municipal. Elle a deux principaux objectifs :

1. Faire état de la situation actuelle du Parc Nakkertok
2. Structurer pour les années à venir les investissements et le développement du site en fonction des besoins prioritaires ciblés par la communauté.

Cet engagement se veut une extension des orientations du Plan stratégique 2019-2023 de la Municipalité de Val-des-Monts, à savoir :

1. Conserver, protéger l'environnement et augmenter l'accessibilité au patrimoine naturel.
2. Promouvoir les saines habitudes de vie.
3. Élaborer un plan à long terme d'entretien proactif des infrastructures.
4. Encourager la participation citoyenne.

Par l'adoption de la première planification stratégique du parc Nakkertok Val-des-Monts, la Municipalité de Val-des-Monts inscrit au cœur de ses priorités l'aménagement d'une infrastructure municipale de plein air de qualité accessible à tous les citoyens de Val-des-Monts.

ARTICLE 2 – DÉFINITIONS

2.1 À moins de déclaration contraire, expresse ou résultant du contexte de la disposition, les expressions, termes et mots suivants ont, dans la présente planification stratégique, le sens et l'application que leur attribue le présent article :

a) **Bénévoles :** Désigne quelqu'un qui veut bien, ou consent à, s'engager volontairement dans un projet, une tâche, une action, etc., à titre gracieux, sur base d'altruisme ou de solidarité ainsi que toute autre intention ou motivation susceptible d'accompagner son implication.

b) **Caractérisation écologique :** Désigne une étude permettant de placer les principaux éléments d'un milieu sur un plan et de leur attribuer une valeur écologique.

c) **Comité de gestion Nakkertok :** Désigne le Comité ad hoc de la Municipalité chargé de faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations en lien avec le développement du parc Nakkertok Val-des-Monts.

d) **Damage :** Désigne l'action de compacter la neige.

e) **Développement durable :** Désigne les processus de développement centrés sur la conservation et le respect de la capacité de support des milieux naturels, en perspective de pérennité.

f) **Entretien mécanique :** Désigne l'action facilitant la pratique du ski de fond, principalement par des opérations de damage et de traçage.

g) **Infrastructure :** Désigne l'ensemble des aménagements et des équipements situés au parc Nakkertok, principalement le réseau de sentiers, mais comprends aussi les infrastructures complémentaires.

h) **Infrastructure complémentaire :** Désigne les aménagements et les équipements qui viennent bonifier le réseau de sentiers et les services offerts aux usagers.

i) **Municipalité :** Désigne la Municipalité de Val-des-Monts.

j) **Parc Nakkertok Val-des-Monts :** Désigne les terrains municipaux sis aux 62, 82 et 198, route du Carrefour, à Val-des-Monts, province de Québec, établi par la Municipalité pour la protection du milieu ainsi que l'agrément de la population durant ses loisirs.

k) **Plan d'aménagement :** Désigne un document ou rapport illustrant l'organisation globale de l'espace mettant en valeur les ressources d'un milieu, par des équipements appropriés, en vue d'assurer un développement équilibré et de satisfaire aux besoins.

l) **Planification stratégique :** Désigne le processus de prise de décision à long terme par lequel une organisation détermine ses choix stratégiques et les programmes d'action visant à assurer la mise en œuvre de ses choix.

m) **Plein air :** Désigne toute forme d'activité, notamment de loisir, réalisée dans un contexte extérieur d'air pur et écologiquement propre. Il s'agit d'un concept ouvert et non limitatif.

n) **Protocole d'entente :** Désigne un type d'entente conclue, reconnue et officielle, généralement écrite et planifiée, portant sur des conventions, des règles établies, des procédures en rapport avec un objet ou un sujet d'intérêt mutuel ou social.

o) **Sentier :** Désigne un chemin étroit, piste ou lieu de passage associé à l'atteinte d'un lieu (sens propre) ou d'un but (sens figuré), ou aménagé en fonction d'une pratique particulière (par exemple : un sentier de randonnée, pédestre, de ski de fond, de raquette, etc.).

p) **Sentier de type « Botte de marche » :** Désigne un sentier avec un niveau d'aménagement minimal. Il s'agit de sentiers rustiques où il y a présence de drainage et débroussaillage à certains endroits. Il peut inclure de fortes pentes et une présence accrue de roches et racines. Il reste tout de même sécuritaire pour les usagers. Il se veut un sentier pour les randonneurs d'expérience.

q) **Sentier de type « Espadrille » :** Désigne, comme son nom l'indique, un niveau d'aménagement intermédiaire qui permet aux marcheurs de circuler aisément en espadrille. Il s'agit de sentiers accidentés par endroit, bien débroussaillés, bien drainés et sécuritaires pour les usagers. Ce type de sentier est destiné aux usagers expérimentés dans le domaine de la randonnée pédestre.

r) **Sentier de type « Sandale » :** Désigne les sentiers ayant le plus haut niveau d'aménagement. Il s'agit d'un sentier pour randonneur débutant qui se veut accessible à la grande majorité des utilisateurs. Son parcours demande peu ou pas de préparation et un minimum d'équipement. Il offre une accessibilité partielle ou totale à une clientèle à mobilité réduite. Par exemple, ce type de sentier permet de circuler en souliers de tous les jours, en fauteuil roulant, avec une poussette, aux enfants débutant en vélo et aux personnes âgées.

s) **Signalisation :** Désigne les dispositifs physiques destinés à assurer la sécurité et la facilité de la circulation.

t)	**Tourisme :**	Désigne l'ensemble des activités et des ressources mises en œuvre pour les voyages et les séjours d'agrément réalisés en dehors de son lieu de résidence habituel.
u)	**Usager :**	Désigne toute personne qui utilise ou circule dans le parc Nakkertok Val-des-Monts.

ARTICLE 3 – PORTRAIT DU PARC NAKKERTOK VAL-DES-MONTS

Le site du parc Nakkertok de Val-des-Monts est localisé au sud de la route du Carrefour à Val-des-Monts sur lequel y sont joints les terrains portant les adresses 62, 82 et 198, route du Carrefour, le tout pour une superficie totale d'environ 300 acres. Nous y retrouvons différents habitats en milieu forestier sur ces terrains, dont des éléments biophysiques variés et diversifiés. Une étude de caractérisation du site a été effectuée par la firme Conception plein air en octobre 2020, laquelle précise que le site comprend quatre cours d'eau permanents, neuf milieux humides, une végétation arborescente de la forêt mixte diversifiée et mature ainsi qu'un relief montagneux avec une plaine.

3.1 LES ACCÈS

1. Stationnement à l'entrée principale d'environ 50 places en bordure de la route du Carrefour.
2. Accès secondaire sans stationnement à partir du chemin de la Côte.
3. 10 accès tertiaires au parc aux limites de terrains privés adjacents.

3.2 LES INFRASTRUCTURES

1. Refuge principal d'environ 80 m^2 servant principalement à entreposer du matériel et accueillir les participants des cours de ski de fond en hiver pour se réchauffer.
2. Refuge fermé d'environ 36 m^2 à l'intersection des sentiers 1 et 7.
3. Terrain de soccer clôturé avec chemin d'accès.
4. Réseau de sentiers récréatifs d'été :
   a. Niveau facile d'environ 4,4 km (dont un sentier multifonctionnel accessible d'environ 1,6 km)
   b. Niveau intermédiaire d'environ 3,6 km
   c. Niveau difficile d'environ 3,7 km
5. Réseau de sentiers récréatifs d'hiver :
   a. Sentier de ski de fond (seulement dans les limites du parc) d'environ 8 km
   b. Sentier de raquettes d'environ 7,5 km

3.3 LES POTENTIELS ET CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

1. Bon contrôle de l'accès au site par la route du Carrefour.
2. Emplacements pour l'aménagement de belvédères naturels et/ou d'infrastructures permettant la mise en valeur du paysage.
3. Présence d'une prairie humide à proximité des infrastructures déjà construites.
4. Réfection nécessaire des ponceaux à l'intérieur du réseau de sentiers.
5. Signalisation et balisage de sentiers défaillants à certains endroits.
6. Certains tronçons de sentier dangereux en période estivale, dont celui de l'étang à castors, doivent être sécurisés.
7. Les accès aux terrains privés adjacents au parc doivent être restreints de façon uniforme.

ARTICLE 4 – MISSION

Offrir à la communauté une infrastructure plein air de qualité.

ARTICLE 5 – VISION

En collaboration avec la communauté, aménager des sentiers de qualité et des infrastructures complémentaires voués à des activités familiales non motorisées.

ARTICLE 6 – VALEURS

6.1 ACCESSIBILITÉ

Nous cherchons à aménager des sentiers adaptés aux capacités de tous les utilisateurs et accessibles à l'année.

6.2 RESPECT

Nous voulons promouvoir une culture basée sur le respect des utilisateurs et de l'environnement dans l'élaboration et la réalisation des objectifs de développement du site

6.3 QUALITÉ

Nous visons le développement d'un site avec des infrastructures sécuritaires, durables et plaisantes pour notre communauté.

6.4 CRÉATIVITÉ

Nous avons pour objectif d'intégrer des idées et des projets originaux qui permettront d'atteindre des objectifs de développement du site.

ARTICLE 7 – ORGANISATION DE LA DÉMARCHE

7.1 Durant l'été 2018, les membres du conseil municipal ont créé le Comité de gestion Nakkertok composé de représentants de l'Association de ski de fond Nakkertok, du club de ski de fond des Collines, de citoyens et de représentants des services des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire et de l'Environnement et de l'Urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts. Le mandat dudit comité est :

1. Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Comité ad hoc sur la gestion Nakkertok, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par ledit Comité. Soumettre tous les comptes rendus et rapports requis à la Direction générale.
2. Pour l'année 2018-2019 : Autoriser, par entente, le maintien de la programmation de l'Association de ski de fond Nakkertok afin qu'il en assure la gestion.
3. Voir à la rédaction et mise en place d'un protocole d'entente pour la gestion du site entre la Municipalité de Val-des-Monts et l'Association de ski de fond Nakkertok.
4. Préparer et recommander un plan de développement stratégique pour les 5 prochaines années.
5. Préparer et recommander un plan d'action qui soutient le plan de développement stratégique.

7.2 Une fois les travaux qui ont assuré la gestion du site par un organisme (Association de ski de fond Nakkertok), les discussions, les recherches et la cueillette d'information en lien avec l'élaboration de la planification stratégique du parc Nakkertok Val-des-Monts ont eu lieu et ont mené à un diagnostic de la situation du parc.

7.3 C'est en juin 2019 que s'est officiellement mise en place la période de consultation publique auprès des Montvalois. Celle-ci s'est déroulée simultanément en personne au centre communautaire du parc J.-A. Perkins et en webdiffusion via la plateforme « Facebook live », une première pour la Municipalité de Val-des-Monts. Environ 40 participants étaient sur place, tandis qu'entre 15 à 25 spectateurs assistaient via webdiffusion. Un sondage Surveymonkey était disponible du 19 juin au 5 juillet 2019 afin de recueillir des informations complémentaires sur la direction souhaitée par la population pour la planification stratégique du parc Nakkertok. Au total plus de 170 personnes ont participé au processus de consultation publique.

7.4 Par la suite, le Comité s'est penché sur l'analyse des données recueillies lors de la consultation pour pouvoir valider les constats faits précédemment et définir les orientations, les objectifs stratégiques et les actions visés par la toute première planification stratégique du parc Nakkertok Val-des-Monts.

7.5 Les travaux ont ralenti en 2020 en raison de la pandémie mondiale, puis ont repris en 2021 afin de finaliser ladite planification stratégique. Malgré ce retard, le développement du parc Nakkertok a toujours été un élément essentiel pour les élus.

7.6 Depuis 2018, les membres du comité de gestion Nakkertok se sont réunis 28 fois pour traiter du dossier de la planification stratégique du parc Nakkertok.

7.7 Tout au long du processus de création de la planification stratégique du parc Nakkertok Val-des-Monts, les membres du conseil municipal ont été impliqués, d'une façon ou d'une autre. Un conseiller a été désigné pour siéger au comité et les autres élus ont été tenus au courant des démarches et de l'avancement du dossier.

ARTICLE 8 – RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Voici les faits marquants de la consultation publique qui ont guidé le Comité de gestion Nakkertok dans l'élaboration de la planification stratégique 2022-2026 du parc Nakkertok Val-des-Monts :

8.1 En moyenne, 88 % des participants ont indiqué être en accord ou totalement en accord avec les valeurs de la planification stratégique du Parc Nakkertok Val-des-Monts.

8.2 En moyenne, 91 % des participants ont indiqué être en accord ou totalement en accord avec les orientations de la planification stratégique du Parc Nakkertok Val-des-Monts.

8.3 L'orientation 1 : Développer un réseau de sentiers, dont les objectifs stratégiques se classent dans l'ordre suivant :

1. Sentiers pédestres
2. Raquette
3. Ski de fond
4. Vélo

Les participants ont indiqué le même ordre pour leur intérêt envers chacune des activités.

8.4 Le développement des sentiers de vélo est très mitigé. La majorité des participants préférerait avoir un sentier multifonctionnel pour l'apprentissage du vélo et aucune ou peu de pistes de vélo de montagne.

8.5 L'orientation 2 : Garantir une expérience de qualité, accessible et sécuritaire, dont les objectifs stratégiques se classent dans l'ordre suivant :

1. Améliorer la signalisation
2. Stationnement
3. Chalet d'accueil

8.6 L'orientation 3 : Assurer le développement durable, dont les objectifs stratégiques se classent dans l'ordre suivant :

1. Instaurer un modèle de gestion durable
2. Caractériser
3. Mobiliser la communauté

8.7 Les objectifs stratégiques de l'orientation 2 sont plus polarisés dans les résultats que les autres orientations.

8.8 Les trois aménagements complémentaires les plus importants pour les participants de la consultation sont en ordre d'importance, soit les stations sanitaires, le stationnement et le pavillon d'accueil.

8.9 Il y a un intérêt pour des événements sportifs organisés sur le site.

Certains sujets à prendre en considération ont été soulevés par les participants parmi les divers éléments de la consultation :

1. Enfants et famille
2. Ne pas dédoubler les services
3. Gratuité des services
4. Accessibilité pour tous
5. Diversité dans les difficultés des sentiers
6. Importance de préserver l'environnement
7. Tourisme et hébergement
8. Accessibilité pour les chiens

ARTICLE 9 – PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Orientation 1 : Développer un réseau de sentiers

Objectifs stratégiques	Actions
1. Améliorer, stabiliser et sécuriser le réseau de ski de fond.	a. Rehausser le niveau de qualité des sentiers de ski de fond.
	b. Acquérir ou avoir accès à de l'équipement plus sophistiqué pour effectuer des pistes de ski de fond.
2. Améliorer la qualité et augmenter la quantité de sentiers pédestres.	a. Aménager de nouveaux sentiers de niveau « sandale ».
	b. Rehausser la qualité des sentiers de niveau « espadrille » et « botte de marche ».
	c. Aménager des sentiers de niveau « espadrille » et « botte de marche ».
3. Développer des sentiers familiaux de vélos.	a. Évaluer la faisabilité de réaliser un réseau de sentiers de vélo de montagne.
	b. Aménager un sentier accessible pour les familles destiné à l'apprentissage de la bicyclette (boucle de 2 km.)

4. Améliorer les sentiers de raquettes.	a. Aménager de nouveaux sentiers de raquettes.

5. Étendre le réseau de sentiers.	a. Développer le corridor hivernal entre le parc Nakkertok Val-des-Monts et Nakkertok Sud (Cantley).
	b. Évaluer les possibilités de développement commun entre les Muncipalité de Val-des-Monts et Cantley.

6. Développer un plan d'entretien des sentiers.	a. Créer un plan d'entretien saisonnier des sentiers aménagés.

Orientation 2 : Garantir une expérience de qualité, accessible et sécuritaire

Objectifs stratégiques	Actions
1. Planifier l'emplacement des infrastructures complémentaires.	a. Élaborer un plan d'aménagement du parc Nakkertok Val-des-Monts.
	b. Identifier les points d'intérêts dans le parc.
2. Aménager des infrastructures complémentaires.	a. Construire un chalet d'accueil comprenant une salle communautaire avec une cuisine, un bloc sanitaire et trois locaux de rangements.
	b. Aménager un espace de stationnement qui répond au besoin des 15 prochaines années.
	c. Aménager un espace d'entreposage extérieur.
	d. Aménager des aires de détente à des emplacements stratégiques.
	e. Aménager des stations d'exercices.
	f. Aménager une tour d'observation.
	g. Aménager une aire de jeu pour les enfants.
	h. Illuminer le site.
	i. Installer une signalisation durable, interactive et uniforme.
3. Communiquer efficacement l'information.	a. Mettre en place une carte interactive accessible à partir d'un appareil mobile.
	b. Créer un site web promotionnel et informatif du parc.
	c. Mettre en place du matériel promotionnel du parc.

Orientation 3 : Assurer le développement durable

Objectifs stratégiques	Actions
1. Instaurer un modèle de gestion durable.	a. Établir un protocole d'entente de gestion du parc Nakkertok Val-des-Monts avec un organisme pour une durée de 5 ans.
2. Recenser les opportunités et les contraintes du parc.	a. Effectuer une caractérisation écologique du site.
3. Mobiliser la communauté et créer un sentiment d'appartenance.	a. Évaluer les projets porteurs et leurs sources de financement.
	b. Organiser une consultation publique concernant la planification stratégique du parc Nakkertok Val-des-Monts
	c. Travailler avec les divers intervenants afin de proposer annuellement une programmation d'événements et d'activités diversifiées.
	d. Créer un bassin de bénévoles.

ARTICLE 10 – ACTIONS ENTREPRISES À CE JOUR

Pendant les travaux d'élaboration de la planification stratégique, le Comité de gestion Nakkertok a recommandé au Conseil municipal d'entreprendre certaines actions pour le bien du développement du parc Nakkertok Val-des-Monts. À cet effet, voici une liste des projets réalisés ou en cours de réalisation par la Municipalité depuis l'acquisition du parc Nakkertok Val-des-Monts :

10.1 Signature d'un protocole d'entente avec l'Association de ski de fond Nakkertok pour la gestion et l'entretien du site.

10.2 Consultation publique.

10.3 Entente pour l'entretien de certains sentiers de ski de fond à l'aide d'une surfaceuse.

10.4 Contrat avec l'Association de ski de fond Nakkertok pour la réfection de sentiers problématiques.

10.5 Étude de caractérisation du parc.

10.6 Aménagement d'un sentier multifonctionnel (demande d'aide financière au programme PSSPA).

10.7 Réfection du sentier numéro 1 – Tronçon de l'étang à Castor (demande d'aide financière au programme PAFSSPA).

10.8 Ajout de signalisation.

10.9 Aménagement d'une aire de détente ombragée adjacente au stationnement de la route du Carrefour.

10.10 Projet « Parrainez une mangeoire ».

10.11 Journée porte ouverte du 5 janvier 2019.

ARTICLE 11 – ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente planification stratégique entrera en vigueur le 19 octobre 2022.

ARTICLE 12 – REMERCIEMENTS

12.1 La création de la toute première planification stratégique du parc Nakkertok Val-des-Monts a demandé l'apport de plusieurs intervenants et nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont été impliquées, de près ou de loin, depuis le début du processus.

12.2 Le tout n'aurait pas été possible sans les membres actuels et passés du comité :

1. Madame Annie Crombie, citoyenne et représentante de l'Association de ski de fond Nakkertok.
2. Madame Guylaine Carrière, citoyenne et représentante du club de ski de fond des Collines.
3. Madame Valérie Langlais, citoyenne.
4. Monsieur John Stephenson, représentant de ski de fond des Collines.
5. Monsieur Marcel Payant, citoyen.
6. Monsieur Benjamin Campin, conseiller municipal du district numéro 4 de la Municipalité pour les années 2017 à 2021.
7. Monsieur André Turcotte, directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme à la Municipalité.
8. Monsieur Camille Lemire-Monette, directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à la Municipalité.

Myrian Nadon
Directrice des services administratifs et
Greffière-trésorière adjointe

Jules Dagenais
Maire

JD/MN/rg

Original : 504-4-4-3-4

c. c. : Membres du conseil municipal
Direction générale
Direction des services municipaux

ANNEXE A
CARTE DES SENTIERS ESTIVAUX

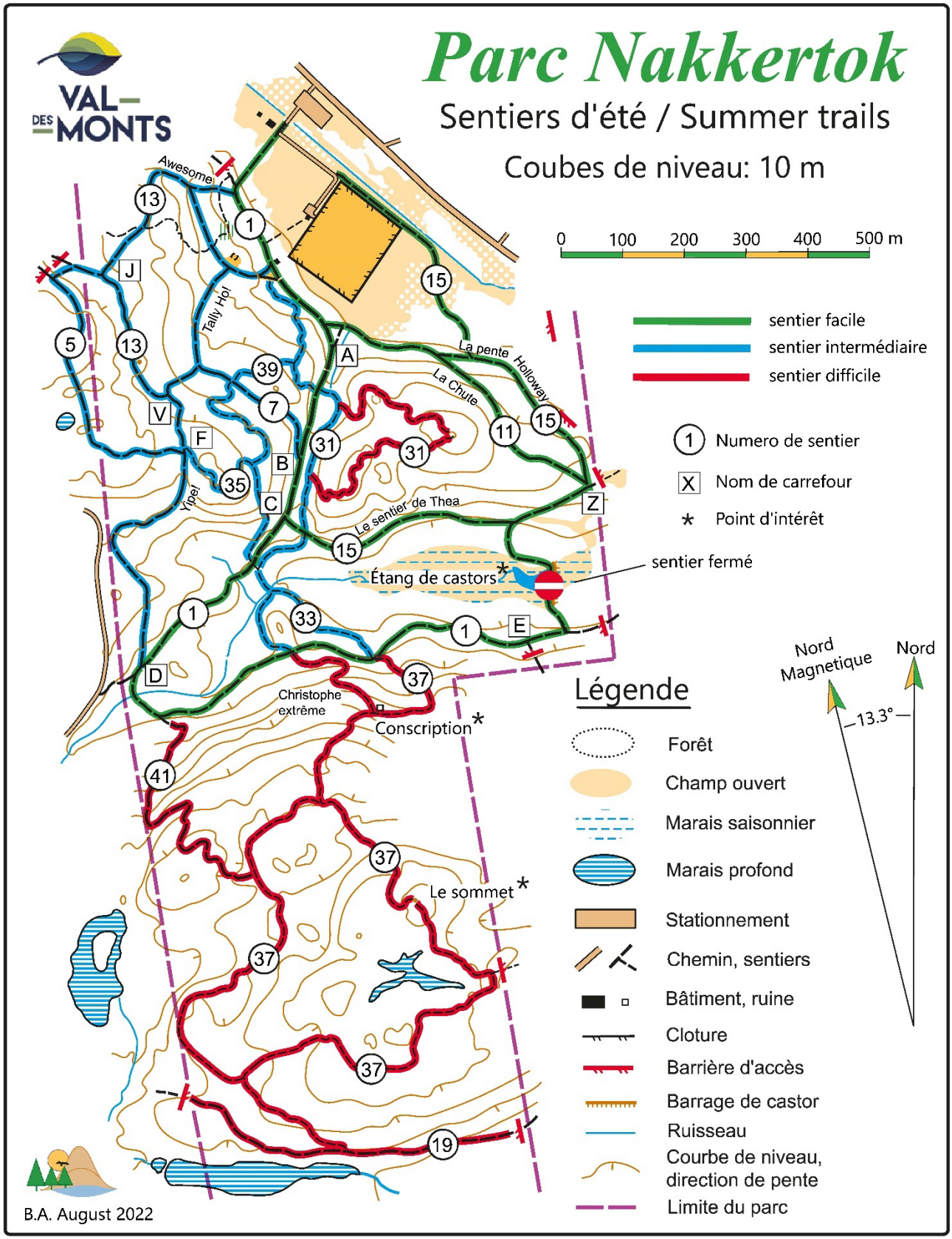
Parc Nakkertok
Sentiers d'été / Summer trails
Coubes de niveau: 10 m
VAL-DES-MONTS
0 100 200 300 400 500 m
sentier facile
sentier intermédiaire
sentier difficile
Numero de sentier
Nom de carrefour
Point d'intérêt
sentier fermé
Awesome
Tally Ho!
Yipe!
La pente
Holloway
La Chute
Le sentier de Thea
Étang de castors
Christophe extrême
Conscription
Le sommet
Nord Magnetique
Nord
13.3°
Légende
Forêt
Champ ouvert
Marais saisonnier
Marais profond
Stationnement
Chemin, sentiers
Bâtiment, ruine
Cloture
Barrière d'accès
Barrage de castor
Ruisseau
Courbe de niveau, direction de pente
Limite du parc
B.A. August 2022

ANNEXE B
CARTE DES SENTIERS HIVERNAUX

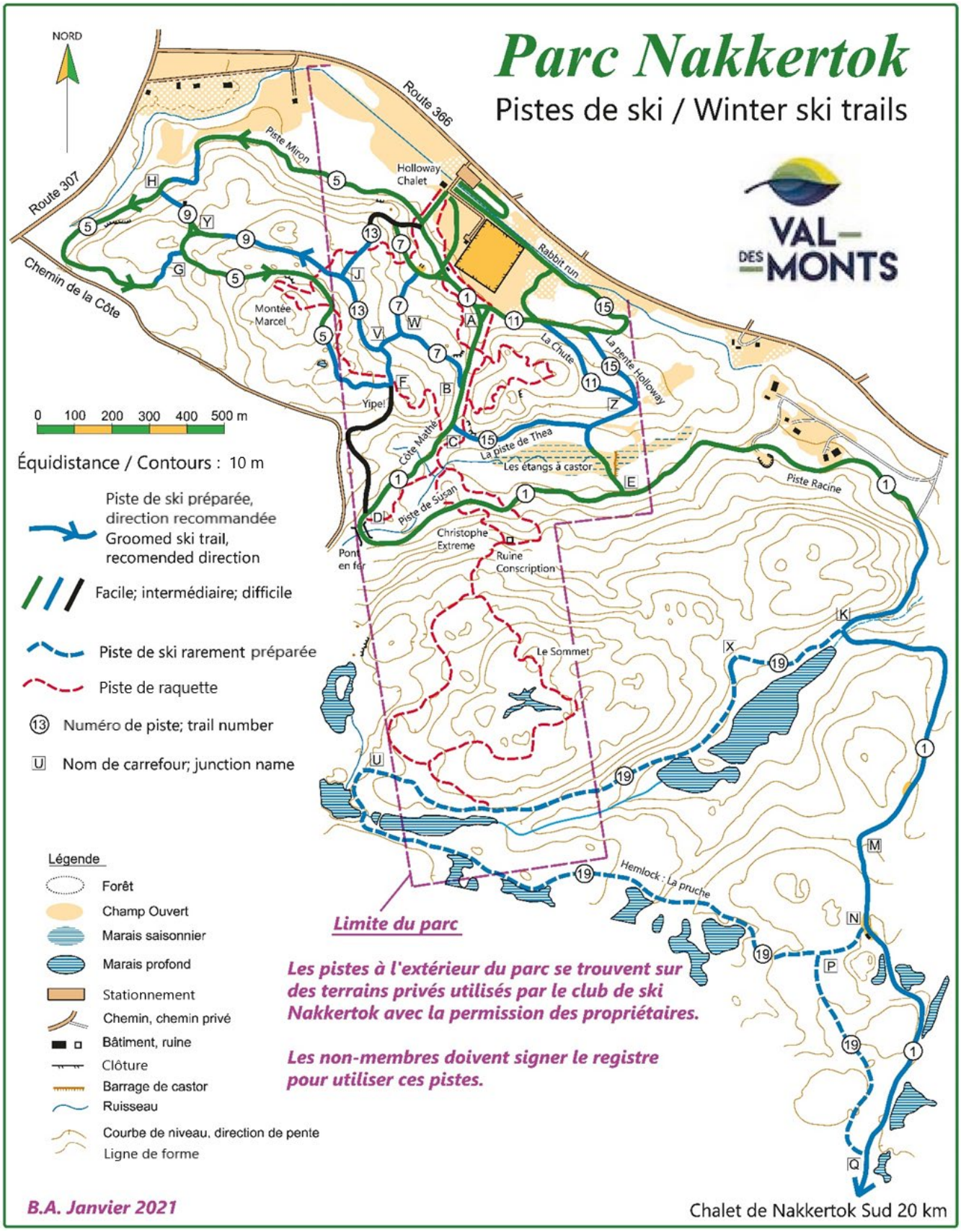
Parc Nakkertok
Pistes de ski / Winter ski trails
NORD
Route 366
Route 307
Chemin de la Côte
Piste Miron
Holloway Chalet
Rabbit run
Montée Marcel
La Chute
La pente Holloway
Yipel
Côte Mathé
La piste de Thea
Les étangs à castor
Piste Racine
Piste de Susan
Christophe Extreme
Ruine Conscription
Pont en fer
Le Sommet
Hemlock : La pruche
0 100 200 300 400 500 m
Équidistance / Contours : 10 m
Piste de ski préparée, direction recommandée
Groomed ski trail, recomended direction
Facile; intermédiaire; difficile
Piste de ski rarement préparée
Piste de raquette
Numéro de piste; trail number
Nom de carrefour; junction name
Légende
Forêt
Champ Ouvert
Marais saisonnier
Marais profond
Stationnement
Chemin, chemin privé
Bâtiment, ruine
Clôture
Barrage de castor
Ruisseau
Courbe de niveau, direction de pente
Ligne de forme
Limite du parc
Les pistes à l'extérieur du parc se trouvent sur des terrains privés utilisés par le club de ski Nakkertok avec la permission des propriétaires.
Les non-membres doivent signer le registre pour utiliser ces pistes.
B.A. Janvier 2021
Chalet de Nakkertok Sud 20 km